

# Comment PROSCOT fait renoncer à toute ambition en matière de lutte contre l'envasement...

Symbole du traitement partial des données par le cabinet Proscot, Nous vous proposons de comparer (voir document ci-dessous) Ce que dit Proscot sur l'envasement de l'estuaire de la Vilaine et ce qu'en dit le document officiel du SAGE Vilaine.

Autant le SAGE énonce des objectifs ambitieux, (La réhabilitation des usages de l'estuaire) autant la démarche de Proscot vise à occulter les objectifs du texte auquel il fait pourtant référence...

S'agit-il une fois de plus d'occulter le problème de l'envasement ? En tout cas si les élus sont dupes, les citoyens vigilants ne le sont pas !

Monsieur Rival, maire de Billiers, est aussi président du comité d'estuaire. N'y trouve-t-il rien à redire ?

## Ce dit le Rapport PROSCOT...

### Page 100

Une des problématiques essentielles de l'estuaire de la Vilaine est son **envasement important**, qui s'est notamment aggravé depuis 1970, suite à la mise en place du barrage d'Arzal. En effet, cette retenue ne permet plus aux crues de la Vilaine de freiner la sédimentation estuarienne. Ainsi, la dessalure, la turbidité et les sous-saturations en oxygène conduisent à une forte réduction de la macrofaune. C'est ainsi que dans les années 1980, des mortalités massives d'organismes marins, associées à des phénomènes d'hypoxie, ont été observées. Cet envasement a aussi affecté les activités humaines et notamment la mytiliculture à Tréhiguier (Pénestin) et la production de naissains de coques.

### (Annexe partie 4 page 37)

**L'estuaire** : Cet ensemble qui concerne particulièrement le territoire du SCOT forme un domaine particulier au sein du SAGE, tout en présentant des caractéristiques particulières qui le distinguent du reste du bassin (en particulier des eaux salées), ses activités sont fortement liées aux activités présentes sur le reste du bassin (réceptacle ultime des pollutions). L'estuaire a été profondément bouleversé par la construction du barrage d'Arzal. Le rôle du complexe Arzal-Férel pour la production d'eau potable et la défense contre les inondations est indispensable....

...L'envasement de l'estuaire, qui est aggravé par le mode de fonctionnement de l'ouvrage, doit être suivi et modélisé afin de dégager, si possible, des solutions limitant cette nuisance (mesure 183).

## Ce dit le SAGE Vilaine...

**171.** L'estuaire de la Vilaine constitue au sein du périmètre du SAGE un domaine particulier et qui partage avec le reste du bassin de nombreuses orientations générales et préconisations d'action , mais qui du fait des singularités hydrologiques, ***nécessite de préconiser des mesures particulières visant au maintien de ce milieu, à sa réhabilitation vis à vis de certaines conditions d'usage aujourd'hui dégradées, et à son entretien. L'objectif général est de permettre, en cherchant un équilibre des usages, un développement économique durable pour tous ces acteurs.***

En préambule la CLE (Commission Locale de l'Eau) note que la création du barrage estuarien d'Arzal a profondément modifié les équilibres sociaux et naturels de l'embouchure. Toutefois, son rôle indispensable dans la prévention des inondations et de la production d'eau potable est avéré et ne permet pas d'envisager sa suppression dans l'état actuel et prévisible des besoins en eau potable et des moyens de protection contre les crues.

**184.** Les données existantes et celles acquises conformément à la mesure précédente doivent être valorisées pour aboutir à la modélisation hydrosédimentaire de l'estuaire. Cette étude doit aboutir à une meilleure compréhension de l'envasement pour prévoir son évolution, et tester des solutions curatives et préventives concrètes.

Cette étude ( ou ensemble d'études) sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV, qui associera le comité d'estuaire à son pilotage, et un groupe scientifique et technique pour la validation des programme d'étude et la recherche des éventuelles données complémentaires nécessaires.

***Le programme général des actions visant à entretenir l'estuaire sera validé par la CLE après passage en comité d'estuaire. Il comprendra un plan de financement et les données économiques permettant d'éclairer la pertinence de ce programme. L'objectif est de présenter ce plan de travaux dans les trois ans suivant la publication du SAGE.***